Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 37 (2007)

Heft: 4

Vorwort: Éditorial : qui va défendre les retraités?

Autor: Probst, Jean-Robert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

PAR JEAN-ROBERT PROBST

IMPRESSUM

Editeur

«Générations» société coopérative, sans but lucratif

Directeur d'édition

Jean-Robert Probst jrprobst@magazinegenerations.ch

Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib mmuller@magazinegenerations.ch

Rédaction

Bernadette Pidoux bpidoux@magazinegenerations.ch Catherine Prélaz cprelaz@worldcom.ch

Secrétariat

Sylvia Pasquier, spasquier@magazinegenerations.ch Isabelle Bosson, Dominique Rochat

Administration et rédaction

rue des Fontenailles 16 1007 Lausanne Tél. 021 321 14 21 Fax 021 321 14 20

Secrétariat ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Abonnements

11 numéros par an Fr. 50.— Etranger: prix sur demande

Internet

www.magazinegenerations.ch

Collaborateurs réguliers

Nadine Allemann, abbé François-Xavier Amherdt, Dominique Eggler Zalagh, Jean-Louis Emmenegger, Brigitte Favre, Ariane Geiser, Daniel Grivel, Pascale et Thierry Ott, Pécub, Françoise de Preux, Claude Torracinta, Sylviane Wehrli, Annette Wicht, Urs Zeier, Anne Zirilli.

Fondateur

Yves Debraine

Régie des annonces

Publimag SA Contacts: Gilles Magnin, Rue Etraz 4 1003 Lausanne Tél. 021 321 41 88 Fax 021 321 41 99 lausanne@publimag.ch www.publimag.ch

Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski paopima@worldcom.ch

Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a. Tirage: 36 000 exemplaires

Qui va défendre les retraités?

epuis l'avènement de l'AVS, il y a bientôt soixante ans, de nombreuses associations de défense des retraités ont vu le jour à travers le pays. Parmi elles, l'Avivo, la Fédération suisse des retraités, la Fédération des associations des retraités et enfin, chapeautant le tout, le Conseil suisse des aînés (CSA).

Au sein de ces différentes structures, des hommes et des femmes – généralement des seniors bénévoles – dépensent une énergie considérable pour que soient respectés les droits des retraités et pour mettre fin aux discriminations dont ils sont victimes au fil des ans.

Leurs doléances sont écoutées au niveau du gouvernement, leurs rapports sont lus, puis classés, souvent verticalement. En un mot comme en cent, on ne tient pas compte des revendications émanant des organismes de défense des retraités.

Des exemples? Il y en aurait des dizaines. En voici un, significatif.

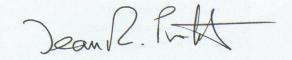
Dans le cadre de la réforme fiscale, le Conseil des Etats a élaboré l'an passé un projet prévoyant que les couples mariés à double salaire, pourront défalquer 50% du salaire inférieur de l'impôt fédéral direct. Or, cette règle ne s'applique pas aux retraités qui exerçaient tous les deux une activité professionnelle et qui disposent de deux rentes du 2° pilier.

Face à cette inégalité de traitement, le Conseil suisse des aînés a exigé que les Chambres fédé-

«Leurs rapports sont lus, puis classés verticalement.»

rales corrigent ce projet. Cette demande a été largement balayée lors de la session de l'automne dernier. Réaction de Heidi Deneys, coprésidente du CSA: «Au gouvernement, on tolère le Conseil suisse des aînés, mais on ne l'écoute pas!» Face à ce constat, elle a remis sa démission.

Il reste à créer, en Suisse, un véritable organisme de défense des retraités, indépendant et fort, qui ne soit pas «téléguidé» par le Conseil fédéral ni «méprisé» par les Chambres. Une organisation faîtière financée non par l'Etat, comme c'est le cas du CSA, mais par les retraités eux-mêmes. Les revendications des retraités seront alors non seulement écoutées, mais également appliquées.



AVRIL 2007 5

GÉNÉRATIONS